

Ouest-France

Vie des sociétés

22/11/2007

PARC ÉOLIEN DE DOMAINVILLE

Société par actions simplifiée
unipersonnelle au capital
de 37 000 euros

Siège social : 12, rue
Ferdinand-Buisson, 14280

SAINT-CONTEST

450 584 297 RCS Caen

Par décision du 6 novembre 2007, la société Peleia-3, SAS à capital variable au capital minimum de 37 000 euros, dont le siège est 12, rue Ferdinand-Buisson, 14280 Saint-Contest, immatriculée sous le n° 483 277 279 RCS Caen, associée unique de la société Parc Éolien de Domainville, a décidé la dissolution anticipée de ladite société. Cette dissolution mettra fin aux fonctions de M. Jean-Louis Nass, président de la SA BDO Gendrot, commissaire aux comptes titulaire, et de Pricewaterhousecoopers, commissaire aux comptes suppléant.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société Parc Éolien de Domainville peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Caen.

Pour avis

L'Associée unique.